

**Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise  
après examen professionnel au titre de la promotion  
interne 2023**

**ARRETE N° 23.032**

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°20-094 du 8 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion du Centre de Gestion du Finistère,

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'accès au grade d'agent de maîtrise après examen professionnel au titre de la promotion interne 2023,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise après examen professionnel, au titre de la promotion interne 2023 :

Mairie de CHATEAULIN	DERRIEN	Jean-Michel	Adjoint technique principal de 1ère classe
Mairie de FOUESNANT	LOZACH	Philippe	Adjoint technique principal de 2ème classe
Mairie de LANDERNEAU	ROHOU	Maxime	Adjoint technique principal de 2ème classe
Mairie de PLOUHINEC	FRABOLOT	Johann	Adjoint technique principal de 1ère classe

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Quimper, le 30 mars 2023,



  
Le Président  
Yohann NEDELEC